



**Novembre 2019**

Depuis de nombreuses années, les constats concernant la Protection de l'Enfance dans le Loiret sont alarmants. Alors que ces enfants doivent être accueillis et protégés par les instances de la République, ils se retrouvent en réel danger.

Les constats sont les suivants :

- × **Droits de l'enfant bafoués,**
- × **200 places d'accueil supprimées,**
- × **Enfants entassés dans les établissements d'accueil,**
- × **Plus de 100 placements non effectifs,**
- × **Listes d'attente à rallonge dans les établissements spécialisés**
- × **La prévention et le soin abandonnés,**
- × **Manque criant de professionnels,**
- × **Souffrance des professionnels banalisée.**

**1959**

DECLARATION DES DROITS DE L'ENFANT

Principe 5 : « l'enfant, physiquement, mentalement ou socialement désavantagé doit recevoir le traitement, l'éducation et les soins spéciaux que nécessite son état ou sa situation »

Malgré ces constats alarmants et les alertes des professionnels depuis plus de 15 ans, les élus majoritaires du Conseil Départemental ne changent rien dans leurs choix politiques, Au contraire le Département du Loiret fait le choix de réduire ces budgets

**APPEL A LA GREVE ET A MANIFESTER :**

**jeudi 28 novembre 2019**

**10 H 30**

Départ de la Maison de l'Enfance,  
89 faubourg St Jean, ORLEANS



## Des professionnels témoignent :

« On constate la multiplication d'agressions sexuelles dans les établissements d'accueil censés protéger les enfants. Les enfants victimes et responsables d'agressions restent livrés à eux-mêmes ... Pourtant on alerte de façon récurrente notre employeur. »

« On place désormais des **enfants mineurs à l'hôtel** seuls alors qu'ils sont très fragiles.

Il y a déjà eu un suicide d'un jeune. Faut-il attendre que ça recommence pour que le département réagisse ? »

**Chiffre**  
Plus de 40%  
des SDF de moins  
de 25 ans  
sortent de l'Aide  
Sociale à l'Enfance

« **l'incendie à la Maison de l'Enfance** aurait pu finir en drame.  
Je m'interroge, ça fait penser à un acte de désespoir d'un jeune mis à la rue parce que majeur »

« Les soi-disant risques psycho-sociaux ne sont pas pris en compte. On est épuisé professionnellement. On voit des collègues qui pleurent et craquent. On se sent seul. On tient bon mais le travail a perdu son sens et on n'est pas reconnu par le management qui parfois nous fait comprendre qu'il faut se taire. »

CONTRAT JEUNE MAJEUR



## Nous exigeons des moyens à la hauteur des besoins :

- × Une augmentation du nombre de places d'accueil de manière pérenne : Etablissements, Famille d'accueil, lieux de soins....
- × Un recrutement massif de professionnels pour assurer un accompagnement personnalisé et de qualité,
- × Le respect des droits des professionnels et de leur sécurité : La reconnaissance de l'humain ; les salariés ne sont pas des machines,
- × Une revalorisation des salaires et traitements,
- × La transformation des contrats précaires en postes pérennes